

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2009)
Heft: 1

Artikel: "Les divorcés ont besoin d'affirmer leur amour"
Autor: B.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Amour et argent, un mariage difficile

**Se marier par amour et divorcer par intérêt,
c'est l'histoire de Jack Rollan et d'Irène.**

«**J**'ai rencontré Jack Rollan en 1958, raconte Irène Betaneli. J'étais veuve depuis trois ans.» La relation entre le poète-billettiste-écrivain-trublion bien connu en Suisse romande et sa muse a duré quarante-six ans. Le couple vivait le parfait amour, dans deux appartements contigus, au cœur de Lausanne: un pour y habiter et l'autre pour les innombrables archives accumulées par l'«empêcheur de penser en rond».

«Et puis un jour, Jack m'a dit: "Il faut qu'on se marie!"» Un coup de folie, une ultime preuve d'amour que le poète disparu en 2007 a voulu donner à sa belle.

Pourtant un ami notaire a bien tenté de leur déconseiller cet engagement tardif, mais rien n'y fit. «Nous nous sommes mariés le 13 mars 2004, dans une ambiance joyeuse.»

Quelques mois plus tard, la dure réalité rattrape le couple, qui vivait jusqu'alors modestement, sur les deux rentes AVS. «En faisant nos comptes, nous avons constaté que le régime matrimonial amputait nos rentes de près de 800 francs par mois. Paradoxalement, les impôts augmentaient. Cela devenait insupportable.» Un an plus tard, pratiquement jour pour jour, le couple obtient le divorce, afin de retrouver une situation financière

plus favorable. «Cela a donné l'occasion de refaire une fête avec les amis... Mais Jack aurait mieux fait de se renseigner avant de demander ma main.»

Rente AVS couplée

Avant de se lancer dans l'aventure d'un mariage tardif, il faut savoir que cette décision a de nombreuses conséquences. D'abord, la rente AVS de chacun des concubins est littéralement «fondue» lorsqu'ils contractent un mariage. Pour des personnes qui vivent en concubinage, la rente AVS maximale se monte à 2280 francs par individu, soit 4560 francs pour le couple de concubins. En se ma-

«Les divorcés ont besoin d'affirmer leur amour»

«**L**es mariages tardifs ont toujours existé, constate le sociologue Eric Widmer, de l'Université de Genève. Dans les époques antérieures, ils s'agissait plutôt de veufs qui cherchaient une épouse pour accomplir les tâches ménagères. Aujourd'hui, ce sont des personnes divorcées, nées durant le baby-boom des années 50, qui se remarient en secondes ou troisièmes noces. Pour des raisons de sécurité financière, d'une part: souvent la femme ne travaille qu'à temps partiel. La transmission des biens est également garantie par le mariage. D'autre part, il y a l'aspect symbolique fort du mariage: les divorcés ont besoin d'affirmer leur amour, de lui donner un aspect officiel, qui leur assure une reconnaissance de

la part de la société et de la parenté. Cette officialisation permet d'éclaircir les rôles de chacun, parents et enfants, au sein des familles recomposées. Le remariage a aussi pour fonction une affirmation du nouveau couple par rapport à l'union précédente.»

Des parcours plus complexes

Les repères d'âge se sont considérablement brouillés depuis une vingtaine d'années: l'âge moyen du mariage est passé de 22-24 ans environ dans les années soixante à plus de trente ans aujourd'hui. «Il en va de même pour l'âge du départ du domicile parental, pour l'entrée et la sortie du monde

professionnel. En 1960, il fallait se marier pour entrer dans l'âge adulte. Ce n'est plus du tout le cas pour les jeunes à l'heure actuelle. La génération sandwich, celle du baby-boom d'après-guerre, est en pleine recomposition, avec des histoires de vie variées qui ne correspondent plus au modèle précédent. Cette recomposition a cependant toujours existé. En fait, c'est la génération des octogénaires d'aujourd'hui qui a eu le fonctionnement le plus exceptionnel de toute l'histoire: mariés à vingt ans, ils ont vécu une très longue vie matrimoniale, à la mesure de l'augmentation de l'espérance de vie. Les générations suivantes reviennent à des parcours plus complexes.»

B. P.